

## Nature des Epreuves

### Epreuve écrite et pratique

Coefficient : **6** (ou **8** pour les candidats ayant choisi cette discipline comme enseignement de spécialité).

#### ◦ **Modalités de l'épreuve**

L'épreuve de physique et chimie comporte deux parties :

- une **partie écrite**, notée sur 16 points sur 20, au demi-point près ;
- une **partie pratique** d'évaluation des capacités expérimentales, notée sur 20 au demi-point près.

#### **Epreuve écrite de physique-chimie (durée 3 h 30 )**

Cette partie écrite comporte trois exercices, de physique et de chimie :

- **deux exercices** sont communs à tous les candidats ; ils sont notés sur 12 points, la répartition des points entre la physique et la chimie n'étant pas fixée *a priori* ;
- **le troisième exercice**, note sur 4 points, est différent selon que le candidat a choisi ou non la physique chimie comme enseignement de spécialité.

L'ensemble de la partie écrite s'approche au mieux de la **répartition 60 % des points en physique et 40 % des points en chimie**.

#### **Epreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales (durée 1 h )**

Le candidat **tire au sort un sujet** (physique ou chimie) parmi ceux retenus par l'établissement.

Le candidat ayant choisi physique-chimie comme enseignement de spécialité, tire au sort un sujet ayant rapport soit avec cet enseignement de spécialité, soit avec l'enseignement de tronc commun.

Le matériel nécessaire est mis à disposition sur la table de travail.

- Une **fiche énoncé** indique le but de la manipulation ainsi que toutes les tâches à effectuer. Elle avertit le candidat quand celui-ci doit se reporter à **la fiche réponse**. Elle lui signale **les moments** où il doit appeler l'**évaluateur** pour faire vérifier son travail.
- La fiche réponse permet de consigner les résultats des expériences réalisées et les réponses aux questions de réflexion associées à la manipulation.

### Epreuve orale de contrôle (durée : 20 minutes ; temps de préparation : 20 minutes)

*Cette épreuve ne concerne que les candidats ayant eu une moyenne, a ('ensemble des épreuves du premier groupe du baccalauréat, comprise entre 8 et 10.*

Le candidat tire au sort un sujet comportant **deux questions**, l'une de **physique**, l'autre de **chimie**, et doit **traiter les deux questions**.

Les questions portent exclusivement sur **le programme commun** pour les candidats qui n'ont pas choisi **l'enseignement de spécialité**.

Pour ceux qui ont choisi cet enseignement, l'une des deux questions porte également sur le programme de l'enseignement commun à tous.

**L'usage des calculatrices est interdit** pour l'ensemble de l'épreuve.

Celle-ci a lieu dans une salle comportant du **matériel de physique-chimie** afin que des questions puissent éventuellement être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler.